

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 14 mai 2024 à 18h30

Présents : MMES Marie-Annick BLONDON - Christine BELLISSAND - Fabienne SACCHI
MM. Jean-Marc BUTTARD - Jean-Claude BLONDON - Christian SACCHI -
Pascal ROBIN

Absents : Adrien KEMPF (procuration à Marie-Annick BLONDON)
Mellissa GUIGUET (procuration à Christine BELLISSAND)
Cédric GUEHO (procuration à Jean-Marc BUTTARD)

Secrétaire de séance : Marie-Annick BLONDON

1° - Désignation d'un secrétaire de séance :

Conformément à l'article L. 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de recourir au vote à mains levées et désigne à l'unanimité Mme Marie-Annick BLONDON, secrétaire de séance.

2° - Approbation du procès-verbal de la réunion du 08 avril 2024

M. le Maire demande aux membres du Conseil municipal s'ils ont des remarques à émettre sur le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 08 avril dernier.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le procès-verbal de la réunion du 08 avril 2024.

3° - Décisions prises par le Maire en application des dispositions de l'article L.2122-22 du CGCT

- Décision du Maire portant sur l'attribution des lots du marché pour la réhabilitation et la revalorisation du sentier des Cascadelles pour un montant total de 511 305,84 € HT
- Renonciation au Droit de Préemption Urbain sur la vente par Mme Véronique et M. Jacques LABORIE (SCI DU VAL D'ARC) de leur bien cadastré section A455, situé rue de l'Eglise, au profit de M. Mickaël CASSAGNE et Mme Marion PICOT-GUERAUD, de M. Anthony NICAISE et Mme PICOT-GUERAUD Camille, et de M. Christian PICOT-GUERAUD et Mme Laurence VIAL

4° - Présentation de Karum (remplacé)

4.1 Projet du parking St Benoît – Remplacé par le projet signalétique village

Compte tenu de l'indisponibilité de la société KARUM, ce point est remplacé par la présentation de M. HUTTAUX, entreprise PRESTAROUTE, sur la signalétique du village (stationnement et circulation).

Une réunion publique d'information sera organisée le mardi 28 mai 2024 à 18h00 à la salle polyvalente d'Avrieux.

5° - Administration générale

5.1 Vente de fleurs aux particuliers

M. le Maire propose de reconduire l'opération « vente de fleurs » à tarif préférentiel pour les habitants de la Commune, afin de favoriser l'embellissement du village.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte de reconduire la vente de fleurs pour l'année 2024.

5.2 Ex-votos de la Chapelle St Benoît AOA-3590

M. le Maire indique au Conseil qu'un autre ex-voto a été classé au Répertoire Départemental en date du 10/11/2023, sous l'identifiant AOA-3590. Il a besoin d'être restauré dans le cadre du chantier global de restauration de la chapelle Saint Benoit, où il retrouvera son emplacement d'origine.

M. le Maire présente au Conseil les propositions de devis des entreprises pour réaliser les travaux de restauration de ce tableau.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la proposition d'Isabelle ROZAZ pour réaliser les travaux de restauration de l'ex-voto AOA-3590, pour un montant de 1005 € HT.

5.3 Remboursement des transports scolaires 2023-2024

Comme les années précédentes, M. le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir délibérer sur l'octroi d'une subvention pour les transports scolaires, aux étudiants post-bac.

M. le Maire propose de reconduire l'octroi d'une subvention pour les transports scolaires aux étudiants post-bac, sous conditions que les intéressés participent à la journée de la citoyenneté organisée par la commune.

Les membres du Conseil municipal approuvent, à l'unanimité, l'octroi d'une subvention pour les transports scolaires aux étudiants post-bac.

6° - Ressources humaines

6.1 Point situation poste ATSEM

M. le Maire informe les membres du Conseil de la demande de mise en disponibilité, pour convenances personnelles de l'agent Monique ROUX, à partir du 01/09/2024 pour une durée de 12 mois.

M. Le Maire informe le Conseil qu'il répondra favorablement à cette demande de mise en disponibilité de Monique ROUX.

Il conviendra, suite à la parution de la vacance de poste, de prendre une délibération pour recruter une personne pour faire le remplacement sur le poste d'ATSEM dès la rentrée scolaire 2024-2025 (pour une durée d'un an).

6.2 Régime des astreintes

M. le Maire informe les membres du Conseil que les modifications du pôle des services techniques imposent une évolution du régime des astreintes d'exploitation.

Le Maire propose donc de faire évoluer le régime d'astreintes selon les modalités suivantes :

Motifs de recours aux astreintes : Le régime d'astreintes est instauré en vue d'effectuer la mission de déneigement et de salage des voiries communales dans le cadre de la viabilité hivernale pour la période du 01 novembre au 31 mars de chaque année. En période estivale, il est instauré un régime d'astreintes dans le cadre d'actions préventives, curatives ou surveillance des infrastructures et équipements (interventions sur dysfonctionnements du réseau d'eau, électricité et éclairage public).

Modalités d'organisation : La période durant laquelle les agents pourront être placés sous astreintes débutera le 01 novembre et prendra fin le 31 mars, pour la période hivernale. La

période durant laquelle les agents pourront être placés sous astreintes débutera le 01 avril et prendra fin le 31 octobre pour la période estivale.
L'avis favorable du CST a été rendu le 14 mai 2024.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte de compléter les périodes d'astreintes comme indiquées ci-dessus.

6.3 Embauche des saisonniers sur la commune

M. le Maire propose au Conseil de reconduire le recrutement de personnel saisonnier, afin d'effectuer tous travaux dans la commune.

- 1 agent du 13 mai au 31 octobre 2024 (ind brut : 367 – ind majoré : 366) au grade d'adjoint technique territorial
- 1 agent du 20 mai au 18 octobre 2024 (ind brut : 367 – ind majoré : 366) au grade d'adjoint technique territorial

Le Conseil municipal, après délibération, approuve à l'unanimité le recrutement de personnel saisonnier pour l'année 2024.

6.4 Embauche des étudiants

M. le Maire propose au Conseil municipal de renouveler l'embauche des étudiants (les lycéens âgés de 16 ans révolus à la date de l'embauche à 18 ans dans l'année) au grade d'adjoint technique territorial (ind brut : 367 – ind majoré : 366).

Le Conseil municipal, après délibération, approuve à l'unanimité le recrutement d'étudiants pour l'été 2024.

7° - Fort de la Redoute Marie-Thérèse

7.1 Fonctionnement de la Redoute Marie-Thérèse pour la saison estivale

M. le Maire donne, aux membres du Conseil, des informations sur le fonctionnement et sur les tarifs de la Redoute Marie-Thérèse durant la saison estivale 2024 (horaires d'ouverture du CIPF, les modalités de réduction pour la visite du fort/musée et les modalités de commission pour les articles de la boutique en dépôt-vente).

Le Conseil municipal, après délibération, approuve à l'unanimité, le fonctionnement du fort de la redoute Marie-Thérèse pour l'ouverture estivale de 2024.

7.2 Embauche d'une personne saisonnière pour la saison estivale

M. le Maire propose au Conseil de reconduire le recrutement d'une personne saisonnière au fort de la redoute Marie-Thérèse, afin d'assurer l'accueil et les visites au fort ainsi que le week-end du Salon Artisanal Mauriennais qui se déroulera les 21 et 22 septembre 2024.

- 1 agent du 01 juillet 2024 au 31 août 2024 + week-end SAM (ind brut : 367 – ind majoré : 366) au grade d'adjoint du patrimoine

Le Conseil municipal, après délibération, approuve à l'unanimité le recrutement d'une personne saisonnière pour la saison estivale 2024 au fort de la redoute Marie-Thérèse.

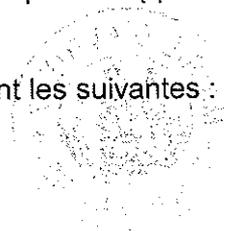
8° - ZAENR

8.1 Identification et arrêt définitif après consultation au public des zones d'accélération des énergies renouvelables

M. le Maire rappelle aux membres du Conseil la délibération 2024-D-009 prise le 26 février 2024.

Aucune observation n'a été signalée suite à la concertation de la population (qui a duré 15 jours à compter du 1^{er} mars 2024).

Les ZAENR proposées par M. le Maire, suite à la concertation, sont les suivantes :



- Filière Solaire Photovoltaïque en toiture et en ombrière de parking : il est proposé d'instaurer une zone d'accélération sur le périmètre repris en annexe de la présente délibération,
- Filière Hydroélectricité : il est proposé d'instaurer une zone d'accélération sur le périmètre repris en annexe de la présente délibération,
- Filière : chaleur renouvelable réseau de chaleur et de froid : il est proposé d'instaurer une zone d'accélération sur le périmètre repris en annexe de la présente délibération,
- Filière méthanisation : il est proposé de ne pas instaurer de zone d'accélération sur cette énergie,
- Filière Biogaz : il est proposé de ne pas instaurer de zone d'accélération sur cette énergie,
- Filière Éolien : il est proposé de ne pas instaurer de zone d'accélération sur cette énergie,
- Filière Solaire Photovoltaïques au sol : il est proposé de ne pas instaurer de zone d'accélération sur cette énergie,
- Filière Biomasse (y compris biocarburants) : il est proposé de ne pas instaurer de zone d'accélération sur cette énergie,
- Filière Géothermie (y compris PAC géothermique) : il est proposé de ne pas instaurer de zone d'accélération sur cette énergie,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'arrêter les zones d'accélération des énergies renouvelables comme indiquées ci-dessus.

9° - Divers

9.1 Projet Alcotra-Transit

M. le Maire fait le compte-rendu aux membres du Conseil des deux réunions qui se sont tenues le 20 mars et le 18 avril dernier.

9.2 Cascade St Benoît

M. le Maire informe les membres du Conseil qu'un devis a été demandé à l'entreprise CITEM pour analyser une partie de la paroi de la cascade St Benoît.

9.3 Info urbanisme

- YEMMOU Mohammed : déclaration préalable pour la réfection et l'ouverture de toiture ainsi que le changement des menuiseries en façade
- ALARIA André : déclaration préalable pour le remplacement des menuiseries
- MERCIER Christine : déclaration préalable pour le remplacement des menuiseries et de la porte d'entrée
- Mairie d'Avrieux : déclaration préalable pour le remplacement des menuiseries (bâtiment boulangerie)
- RITTAUD / JACQUEMMOZ : dépose d'un permis de construire

L'ordre du jour étant épuisé,
La séance est levée à 20h45

Le Maire
Jean-Marc BUTTARD

Le secrétaire de séance
Marie-Annick BLONDON



Blondon